

NOTICE CARTE PROCUREMENT



Transition numérique votée à l'AG 2017 :

Simplifier la vie des chefs et des cheffaines pendant l'année et pendant les camps avec la carte procurement, la CB simplifiée sans besoin d'être signataire

1. Récap sur les moyens de paiement SGDF mis à la disposition des bénévoles..... 1
2. Tout ce que tu dois savoir au sujet de la carte procurement 2
3. Carte procurement VS carte affaires. Comment choisir ta carte bancaire ? 4
4. Ton besoin correspond à la carte procurement ? Commande ta carte dès à présent.. 6

1. Les moyens de paiement SGDF mis à la disposition des bénévoles

Moyens de paiement mis à ta disposition et ses utilisations non exhaustives

Moyens de paiement	☺ Avantages et utilisation	☹ Inconvénients
Avance de frais	Aucun sauf si on a oublié le chéquier et/ou la CB SGDF à la maison...	- Avancer les frais de sa poche surtout quand on est étudiant. - Faire des notes de frais et attendre son remboursement par chèque ou par virement
Caisse Espèces	Pratique pour les petits achats	- Bien noter toutes ses dépenses pour Comptaweb, ne rien oublier !!!
Virement bancaire	- Payer sans se déplacer - Acheter des billets d'avion	- Etre signataire - Carte de virement payante pour la France
Chéquier SGDF	- Gratuit - Payer un hébergement chez des particuliers - Laisser une caution en garantie le temps d'une location - Payer le chauffage de la paroisse - Rembourser les parents	- Etre signataire - Dossier de camp à présenter au supermarché à chaque passage en caisse - De plus en plus refusé chez les commerçants - Phénomène du chèque flambant pendant les camps d'été en France
Carte affaires	Tous les avantages du paiement par CB VISA version carte commerciale à débit différé avec accès à tout le solde du compte.	Etre signataire Impossible de bloquer la carte sur un plafond de dépenses max pendant la saison. Trop d'options pour les bénévoles aux achats courants de faibles montants.
Carte procurement NOUVEAU 2018	- Pas besoin d'être signataire !	Si tu ne peux pas anticiper ton besoin en espèces, si tu as

NOTICE CARTE PROCUREMENT



*Transition numérique
AG 2017*

**LIVRAISON
MOYENNE EN 20
JOURS PAR SGDF**

- **Tous les avantages du réseau VISA en version simplifiée de la carte affaires avec un débit immédiat pour déléguer les achats en toute sécurité, payer rapidement et éviter l'avance de frais, les espèces, les virements, les chèques SGDF des dépenses courantes pendant la saison et les camps**

- **Son truc en plus : Reporting des achats en ligne et en temps réel pour les titulaires et les trésoriers. Ne cours plus derrière les infos à rentrer dans Comptaweb, tout est en ligne !**

besoin de faire des locations avec dépôt de garantie ou acheter des billets d'avion, prends une carte affaires.

2. Tout ce que tu dois savoir au sujet de la carte procurement



Objectifs de la carte procurement

Soutenir la transition numérique votée à l'AG 2017 en simplifiant la vie des chefs et des cheffaines pendant l'année et pendant les camps

- Simplifier les achats courants de tous les bénévoles en leur permettant de payer rapidement par CB
- Déléguer les achats en toute sécurité avec des cartes plafonnées
- Contrôler l'activité des cartes en ligne et en temps réel sans courir derrière les infos
- Gagner du temps en ayant accès à des exports électroniques de toute l'activité des cartes pour ne plus avoir besoin de tenir son tableur de dépenses en manuel.
- Avoir moins de chéquiers en circulation
- Ne plus avoir à gérer la mise à jour des signatures auprès de la banque
- Avoir ses relevés d'opérations détaillés en ligne sans attendre le courrier postal

NOTICE CARTE PROCUREMENT



Présentation de la carte procurement

La carte procurement est une carte bancaire à puce classique.

Procurement signifie fournitures en anglais. La carte procurement est donc une carte d'achat spécifiquement conçue pour simplifier les achats de fournitures d'une organisation.

Il existe 4 catégories de cartes bancaires en France :

- La carte de crédit à débit différé
- La carte de débit à débit immédiat
- La carte commerciale réservée aux personnes morales (sociétés, associations...) à débit différé ou immédiat
- Les cartes prépayées pour les particuliers uniquement

La catégorie d'une carte bancaire figure sur le recto de la carte plastique et celle de la carte procurement indique COMMERCIAL.

La carte procurement est donc un CB commerciale destinée aux achats de fournitures pour le compte de l'association.

Il est important de bien connaître la catégorie de sa carte bancaire pour mieux s'y retrouver dans les moyens de paiement autorisés ou refusés par les commerçants dans leurs CGV Conditions Générales de Vente. Certains commerçants acceptent la carte commerciale/d'achat alors que d'autres la refusent. Il faut savoir lire les CGV !

La carte procurement est plafonnée sur un montant au choix du signataire principal selon le besoin pour mieux contrôler les dépenses de chaque titulaire.

Plus besoin d'être signataire pour payer en CB !

Tu as accès à tout le réseau commerçant VISA International en commerce de proximité et sur internet (en France, dans toute l'Europe et à l'étranger). Pour plus d'informations sur la zone Euro et hors Euro, consulte le site web VISA <https://www.visa.fr/je-voyage>

Son coût est de 15€ pour une durée de 12 mois à date de création de la carte. L'idéal est par conséquent de commander ta carte au même moment que ton adhésion à l'association pour faire coïncider les adhésions annuelles respectives et profiter pleinement de l'offre CB pendant ta saison.

Toute CB est nominative et personnelle. C'est une obligation légale. Nous n'avons pas le choix. Sa fabrication est soumise à la présentation d'une pièce d'identité.

Le plafond de la carte correspond au budget que le signataire principal attribue pour la saison à son titulaire. Il n'y a pas besoin de transférer des fonds du compte groupe/territoire vers la

NOTICE CARTE PROCUREMENT



carte. Il s'agit d'une autorisation de dépenses maximum par carte. Le montant de ce plafond est modifiable à tout moment de l'année scolaire.

Les essentiels à retenir

- Avoir 18 ans révolus pour être titulaire
- Carte à puce classique avec code PIN
- Carte bancaire de catégorie commerciale à usage associatif
- Réseau VISA International (commerçants en France, en Europe, à l'étranger)
- Abonnement de 15€ pour 12 mois à partir de la date de fabrication de la carte
- Demande d'autorisation systématique (dépassement de plafond impossible)
- Débit immédiat (sous 72h max) sur le compte carte du titulaire. Le débit immédiat exige donc que le TPE commerçant puisse se connecter à internet en temps réel d'achat. La BNP vérifie le solde disponible de la carte avant d'autoriser l'achat.
- Encours des dépenses en année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre N).
- Au 1^{er} janvier, la carte repart sur son plafond maximum avec un encours qui redémarre à zéro.
- Plafond au choix du signataire principal en fonction de chaque titulaire (modifiable)
- Plafond dépenses maximal banque par transaction : 7 000€ (modifiable)
- Plafond dépenses maximal banque par jour : 10 000€ (modifiable)
- Possibilité de faire autant de transactions que nécessaire dans une même journée
- Achat de proximité, sur internet, en VAD vente à distance / en VPC vente par correspondance
- Réception d'un code 3D-Secure pour les sites webmarchands sécurisés Verified By Visa
- Retrait DAB/GAB refusé pour mieux suivre toutes les dépenses de la carte en temps réel

3. Carte procurement VS carte affaires. Comment choisir ta carte bancaire ?

Si tu n'as pas de besoins spécifiques en dépôt de caution/garantie pour des locations, en achats billets d'avion ou en besoin impératif de retirer des espèces à l'étranger, opte pour la carte procurement.

Quels sont tes besoins ?	Carte procurement 15€ <u>Livraison moyenne en 20 jours par SGDF</u>	Carte affaires 30€ <u>Livraison moyenne en 1 à 2 mois par la BNP</u>
Pays d'achats	Je reste en France	
<i>Les 2 CB offrent le même réseau commerçant</i>	Je pars à l'étranger (zone Euro ou hors zone Euro) Je peux acheter sur tout le réseau VISA international dans les commerces de proximité ou sur internet	

NOTICE CARTE PROCUREMENT



<p>TPE commerçant</p>	<p>Le débit étant immédiat, la BNP vérifie le solde disponible de votre carte avant d'autoriser chaque achat.</p> <p>Le TPE de votre commerçant doit donc pouvoir interroger le serveur BNP en temps réel d'achat via internet pour autoriser l'achat.</p>	<p>Le débit étant différé, la BNP n'exige pas de vérifier le solde disponible avant chaque achat.</p> <p>Le TPE commerçant n'a donc pas besoin d'interroger le serveur de la BNP en temps réel pour autoriser l'achat.</p>
<p>Prélèvement</p>	<p>Carte commerciale à débit immédiat avec autorisation systématique. Contrôle du solde carte avant chaque achat.</p>	<p>Carte commerciale à débit différé le 7 du mois suivant donnant accès à tout le solde du compte.</p>
<p>Billets d'avion</p>	<p>Pas besoin</p> <p>Je ne gère pas les réservations des billets d'avion</p>	<p>Je veux pouvoir payer mes billets d'avion avec ma carte affaires pour bénéficier de la <u>couverture assurances et assistance VISA</u> pendant mes déplacements en cas de besoin : Annulation voyage, remboursement taxes d'aéroport, etc...</p>
<p>Location</p>	<p>Pas besoin</p> <p>Je ne gère pas les locations</p>	<p>Je fais souvent des locations et j'ai besoin de laisser <u>une caution en garantie</u> auprès des loueurs (voiture, bateau, voile, matériel, ...)</p>
<p>Retrait</p>	<p>Pas besoin</p> <p>- Je peux m'en passer en prévoyant une caisse avec un peu d'espèces à part</p> <p>- Il n'y a pas de Distributeur de billets, là où je vais, j'ai vérifié sur le site web VISA</p>	<p>Oui j'en ai besoin pour éviter d'avoir trop d'espèces sur moi pendant mes déplacements. J'ai vérifié avant sur le site web VISA, il y aura bien des DAB à ma dispo sur place</p>



NOTICE CARTE PROCUREMENT

4. Ton besoin correspond à la carte procurement ? Commande ta carte dès à présent

Si tu veux être titulaire d'une carte procurement

Si tu souhaites t'équiper d'une carte procurement pour simplifier tes achats, tu dois avoir 18 ans révolus. Commande ta carte auprès du signataire principal du compte de prélèvement de ton groupe ou de ton territoire (c'est souvent ton trésorier), en lui joignant une copie électronique de ta pièce d'identité.

Ta pièce d'identité est soit une CNI recto-verso soit un passeport en cours de validité.

☹ Sont refusés : le permis de conduire ou autre document avec photo, les pièces d'identité expirées ou illisibles.

☺ Vérifie bien avant d'envoyer ton document pour ne pas risquer un refus et un retard de traitement de ta demande.

Si tu es le signataire principal du compte de prélèvement d'un groupe ou d'un territoire

Si tu es le signataire principal (souvent le trésorier) remplis le formulaire de demande de cartes procurement disponible dans « doc en stock » <https://www.sgdf.fr/vos-ressources/doc-en-stock/category/248-carte-procurement> et envoie-le à carteprocurement@sgdf.fr en y joignant la copie lisible des pièces d'identité concernées en cours de validité.

carteprocurement@sgdf.fr réceptionne, vérifie la complétude de ta demande et enregistre tes cartes sur le site BNP <https://www.procurementcard.bnpparibas.com>

BNP carte procurement vérifie les pièces d'identité puis envoie les cartes en fabrication.

Gemalto, l'encarteur de la BNP, fabrique puis expédie les cartes à puce plastiques au siège SGDF. Le siège réexpédie les cartes auprès des signataires principaux pour distribution auprès des titulaires de carte.

Utilisation de la carte procurement

Une fois sa carte en main, le titulaire se connecte à son compte <https://www.procurementcard.bnpparibas.com> et active sa carte pour pouvoir faire son 1^{er} achat.

Le titulaire peut acheter sur les points de vente VISA de proximité en insérant sa carte dans le TPE du commerçant et en saisissant son code PIN.

NOTICE CARTE PROCUREMENT



Le titulaire peut également faire ses achats à distance, sur internet en indiquant son numéro de carte à 16 chiffres, la date de fin de validité de sa carte et son cryptogramme à 3 chiffres. Pas besoin de saisir son code PIN. Si le site webmarchand exige un code 3D-Secure pour authentifier le titulaire, le titulaire recevra par mobile ou à défaut par email un code émis par la BNP à retransmettre au webcommerçant.

Le titulaire remet ensuite tous ses justificatifs d'achat fait avec sa carte procurement (tickets de caisse/factures) à son trésorier.

Le trésorier saisie les justificatifs d'achats dans Comptaweb et fait son rapprochement bancaire électronique en ligne.

Les justificatifs d'achats sont à conserver pendant 10 ans à disposition des commissaires aux comptes.

Titulaires et signataires principaux, peuvent suivre sereinement toutes les dépenses en ligne et exporter les données sous format Excel en toute rapidité.

Pour plus d'infos, consultez la FAQ Carte procurement

<https://www.sgdfr.fr/vos-ressources/doc-en-stock/category/248-carte-procurement>